



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.70*
(COM.IV)
23 septembre 2005
Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par l'ITALIE

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	IV	Culture
Programme :	IV.2	Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel
Sous-programme :	IV.2.1	Élaborer des politiques culturelles
Résolution (33 C/5 par. n°) :	04210	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	Sans incidence budgétaire	
Source de financement proposée par l'auteur :	-	

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

La Conférence générale

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Autorise le Directeur général

- (a)
 - (i) ... (...)
 - (ii) ... (...)
 - (iii) ... (...)
- (b)

Ajouter :

Demande aux États membres :

de faire connaître à leurs milieux compétents, gouvernementaux et non gouvernementaux, la « Charte du tourisme pour les biens culturels » afin de promouvoir des plans d'action cohérents à ses principes et indications, tout en soulignant le rôle et la valeur du concept de « district culturel », entendu comme réalité territoriale constituée par des entreprises et des organisations dédiées à la production de biens et de services culturels et gouvernée par des institutions visées à en soutenir le développement ;